



**16 JUIN 2017**

Madame Deborah Schulte  
Présidente  
Comité permanent de l'environnement et  
du développement durable  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de son rapport *Agir dès aujourd'hui : établir des aires protégées pour l'avenir du Canada*. C'est avec plaisir que je reçois les recommandations du Comité. Veuillez considérer la présente lettre comme la réponse du gouvernement à votre rapport.

La plupart des recommandations du rapport cadrent avec des initiatives déjà entreprises par l'Agence Parcs Canada, par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), par Pêches et Océans Canada (MPO) et par Affaires autochtones et du Nord Canada. Compte tenu de l'étendue des recommandations du Comité, cette réponse se concentre sur les principaux éléments de votre analyse, soit les efforts des gouvernements pour réaliser nos cibles internationales et nationales, les aires protégées autochtones ainsi la *Loi sur les espèces en péril*.

Le gouvernement partage le sentiment d'urgence du Comité en vue de la réalisation des objectifs canadiens relatifs à la conservation et aux zones protégées. Il faudra en effet exercer du leadership, travailler en collaboration, favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et conclure des partenariats pour réussir à apporter les améliorations quantitatives et, non de moindre importance, qualitatives qui permettront d'assurer la conservation d'au moins 17 % de zones terrestres et d'eaux intérieures du Canada et de 10 % de ses zones marines et côtières d'ici 2020.

Cette opinion est aussi celle des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des parcs, des aires protégées et de la conservation de la biodiversité. En février 2017, ces ministres, reconnaissant l'importance des aires protégées et des zones de conservation pour sauvegarder la biodiversité, ont formulé un engagement envers la protection de notre patrimoine naturel dans le cadre de l'initiative En route vers l'Objectif 1 du Canada. Les ministres ont convenu de travailler avec les peuples autochtones et autres intervenants, dont les industries, pour améliorer le réseau

.../2

canadien des aires protégées et des zones de conservation. En bref, ils ont indiqué qu'ils demeurent fermement résolus à œuvrer ensemble, selon les compétences et priorités respectives de chaque gouvernement, afin de réaliser les objectifs et cibles de biodiversité de 2020.

Deux initiatives clés contribuent à la conservation du patrimoine naturel du Canada : l'initiative En route vers l'Objectif 1 du Canada, laquelle vise essentiellement la protection de 17 % des zones terrestres; et l'initiative de l'objectif de conservation marine, qui vise à accroître la protection des zones marines et côtières afin d'atteindre 5 % d'ici 2017 et 10 % d'ici 2020. Comme le rapport du Comité et les travaux prévus dans le cadre de ces initiatives terrestres et marines convergent grandement, nous nous attendons à ce que les conseils que nous recevrons au fil de la réalisation de ces initiatives permettent de donner suite à bon nombre des recommandations du Comité.

### **Initiative En route vers l'Objectif 1**

Le but de l'initiative En route vers l'Objectif 1 est de définir des orientations qui permettront au Canada d'atteindre sa cible terrestre de biodiversité d'ici 2020. Ces orientations seront fondées sur des connaissances scientifiques et traditionnelles en vue de l'établissement d'un réseau coordonné d'aires protégées terrestres, d'aires de conservation autochtones ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) dans tout le Canada. Les orientations guideront également les diverses compétences concernées quant à la façon de développer ces réseaux afin qu'ils soient gérés efficacement et équitablement, qu'ils soient liés entre eux et intégrés dans l'ensemble du paysage, qu'ils englobent des zones d'importance au chapitre de la biodiversité et des services écosystémiques et qu'ils forment un ensemble représentatif sur le plan écologique.

Comme il a été établi que la réalisation de l'Objectif 1 passe par la collaboration et l'action concertée d'un grand nombre de collectivités et d'intervenants, les responsables de la feuille de route vers l'Objectif 1 demanderont conseil au Comité consultatif national, qui est composé de Canadiens représentant un large éventail de perspectives. Les membres de ce comité ont été nommés et serviront pour un mandat se terminant en automne 2018. D'ici octobre 2017, le Comité présentera un rapport public aux ministres responsables de la conservation des aires protégées et de la biodiversité. Les ministres et les dirigeants autochtones devraient confirmer au début de 2018 leurs orientations visant l'approche du Canada.

Dans le cadre de l'initiative En route vers l'Objectif 1, un cercle d'experts autochtones a été établi à titre de principale instance pour formuler des conseils d'experts autochtones sur divers éléments du projet, y compris sur les mandats et la définition proposés pour une variété d'aires de conservation autochtones au Canada, ainsi que sur les grands principes, les critères et les indicateurs. La feuille de route vers l'Objectif 1 s'appuiera

également sur la contribution de plusieurs groupes d'experts. Chaque groupe transmettra de l'information au Comité consultatif national afin de l'aider à formuler des recommandations à l'intention des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux sur divers sujets. Un exemplaire de votre rapport a été remis à tous ces groupes d'experts afin qu'ils puissent en tenir compte lorsqu'ils rédigeront leurs documents de travail.

Les groupes d'experts ont été constitués en fonction des thèmes ci-dessous :

- Définition des aires protégées et des AMCEZ
- Collectivités locales et gestion équitable des aires protégées
- Évaluation de la représentativité écologique
- Aires protégées et autres mesures de conservation liées et intégrées
- Mesure de la gestion efficace
- Identification des aires importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques

J'encourage les membres de votre comité à suivre les efforts déployés dans le cadre de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada à [www.conservation2020canada.ca](http://www.conservation2020canada.ca).

### **Cibles de conservation marine**

Le 8 juin 2016, Journée mondiale des océans, le gouvernement a annoncé un plan en cinq points pour atteindre ses cibles de conservation marine d'ici 2020. Les cinq éléments sont comme suit : 1) achever l'établissement des aires de protection marines en cours de création; 2) faire progresser la contribution des AMCEZ; 3) protéger d'autres aires menacées par l'activité humaine; 4) protéger de vastes étendues d'eaux extracôtières; 5) examiner comment mettre à jour la *Loi sur les océans* pour faciliter la désignation des aires protégées.

Des travaux sont en cours pour créer diverses aires marines protégées en 2017, dont les zones de protection marine (ZPM) du banc de Sainte-Anne et du chenal Laurentien, la réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott ainsi qu'une aire marine nationale de conservation dans le détroit de Lancaster. L'établissement d'autres aires marines protégées est prévu d'ici 2020, dont une ZPM en vertu de la *Loi sur les océans* située au banc des Américains dans le golfe du Saint-Laurent. Le MPO a également entamé des travaux pour établir deux grandes aires marines protégées extracôtières, l'une dans le Pacifique pour protéger les cheminées hydrothermales et l'autre dans la mer du Labrador.

Pour atteindre les cibles de conservation marine, il faudra compter sur l'importante contribution des AMCEZ. Le choix des mesures susceptibles d'être acceptables,

comme certaines fermetures de zones de pêche, doit s'effectuer en fonction de critères scientifiques pour déterminer la nature et la portée de la concrétisation des avantages en matière de conservation de la biodiversité.

Sous les auspices du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), le Groupe de travail sur les océans dirige la collaboration entre les provinces, les territoires et les ministères et organismes fédéraux responsables (MPO, ECCC et Parcs Canada) dans le contexte du Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada du CCMPA afin de faire progresser le réseau national et de collaborer à des activités favorisant l'atteinte des cibles de conservation marine de 2017 et de 2020.

Tel qu'il a été annoncé dans le budget fédéral de 2016, le gouvernement a accordé 81,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017 et 13,7 millions de dollars par année par la suite pour favoriser l'atteinte des cibles de 2017 et de 2020 en matière de conservation marine (p. ex. les ZPM créées en vertu de la *Loi sur les océans*). De plus, le budget de 2016 prévoyait 137,3 millions de dollars sur 16 ans et 7,4 millions par année par la suite pour poursuivre la création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation (AMNC, dont le projet d'AMNC dans le détroit de Lancaster, ainsi que pour mener des évaluations de faisabilité afin de créer des AMNC dans le détroit de Georgia Sud (Colombie-Britannique), aux îles de la Madeleine (Québec), dans l'Est de la baie James et dans le Sud-Ouest de la baie d'Hudson. Le budget de 2017 comprenait un financement pour examiner de quelle façon protéger la dernière zone de glace de l'océan Arctique où, chaque année, la glace persiste tout l'été.

J'encourage les membres de votre comité à suivre les travaux relatifs aux cibles de conservation marine à [www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/index-fra.html](http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/index-fra.html).

### **Programmes d'aires protégées et de gardiens autochtones**

Il existe au Canada un dialogue de plus en plus important quant à la contribution possible des aires protégées autochtones à la réconciliation et à la conservation de la biodiversité du pays. Par exemple, madame Mary Simon, dans son rapport définitif de mars 2017 à la ministre des Affaires autochtones et du Nord, a recommandé que le Canada travaille avec des organismes autochtones pour concevoir une nouvelle directive stratégique énonçant un processus d'identification, de financement et de gestion des aires protégées autochtones, et pour déterminer une source de financement stable à long terme qui soutiendrait des programmes de gardiens pour le milieu terrestre et des programmes d'intendance du milieu côtier et marin dans l'Arctique, dirigés localement.

Il est à signaler que bien que le Comité et madame Simon ont utilisé le terme « aires protégées autochtones », le gouvernement envisage l'emploi d'un terme plus large, soit

« aires de conservation autochtones ». Ce dernier est reconnu internationalement comme évoquant une vaste gamme d'outils de conservation susceptibles de contribuer à l'atteinte des cibles de biodiversité du Canada au-delà des aires protégées classiques. Parmi les exemples possibles, citons les aires d'utilisation durable, gérées conjointement avec les peuples autochtones.

Dans le cadre de ses travaux, le Cercle d'experts autochtones élaborera un mandat et une définition proposés pour une variété d'aires de conservation autochtones canadiennes dans les régions terrestres et les eaux intérieures, en plus de définir des principes, critères et indicateurs afin de reconnaître et de soutenir ces aires dans différents contextes. Ces éléments seront élaborés et peaufinés dans le cadre de divers rassemblements régionaux et de visites sur le terrain auprès de gouvernements autochtones et de représentants communautaires qui ont créé, ou souhaitent créer, des aires de conservation autochtones sur leurs territoires traditionnels. Un rapport définitif assorti de recommandations est prévu pour l'automne 2017.

Dans le budget de 2017, on annonçait 25 millions de dollars sur cinq ans, dès 2017-2018, pour appuyer le développement d'un projet pilote de réseau des gardiens autochtones. Cette initiative favorisera une intendance améliorée des terres autochtones et une meilleure gestion des ressources sur les terres traditionnelles et les voies navigables. Le réseau soutiendra des partenariats avec les collectivités autochtones en vue de surveiller la santé écologique, de préserver des sites culturels et de protéger des aires et des espèces fragiles.

Pour ce qui est de la participation des Autochtones en matière d'aires protégées marines, les organisations autochtones prennent part à ce processus au chapitre de la collecte d'information (données scientifiques, socioéconomiques ou culturelles et savoir écologique traditionnel) en vue d'identifier des aires d'intérêt pour la possible création de ZMP en vertu de la *Loi sur les océans*. Les organisations autochtones participent aussi à la création et à la mise en œuvre des ZMP en vertu de la *Loi sur les océans* dans les régions où elles ont démontré un intérêt. Dans la plupart des cas, les organisations autochtones participent à la gouvernance et à la gestion des ZMP dans le cadre de comités consultatifs multipartites.

Finalement, je voudrais aborder certaines questions additionnelles soulevées par le Comité, c'est-à-dire :

- Le gouvernement demeure résolu à prendre ses responsabilités et tenir ses engagements en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Dans le cadre de la stratégie nationale du Canada pour la protection des espèces en péril, le gouvernement du Canada a établi le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril afin de « contribuer au rétablissement des espèces en voie de

disparition, menacées et des autres espèces en péril et de prévenir que d'autres espèces ne deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation, en faisant participer les Canadiens et les Canadiennes de toutes les couches de la société à des mesures de conservation bénéfiques aux espèces sauvages ». Le Programme d'intendance de l'habitat alloue environ 12,2 millions de dollars par année à des projets visant à conserver et à protéger des espèces en péril et leurs habitats, et à des initiatives pour prévenir que d'autres espèces deviennent préoccupantes du point de vue de la conservation.

- En février 2017, les ministres responsables des parcs, des aires protégées et de la conservation de la biodiversité ont confirmé que la protection des espèces en péril du Canada demeure une grande priorité. Ils ont convenu de travailler ensemble de façon bilatérale et multilatérale pour établir des priorités et objectifs communs, pour faire avancer les connaissances scientifiques et pour examiner les possibilités de développer des politiques et programmes complémentaires afin de mieux soutenir le rétablissement et la conservation des habitats des espèces en péril.
- Le plan du réseau des parcs nationaux doit être mis à jour pour refléter la science de la conservation du 21<sup>e</sup> siècle. Des commentaires reçus du public dans le cadre de la Table ronde de la ministre sur Parcs Canada que j'ai récemment organisée favorisaient un renouvellement de ce plan en fonction des méthodes de conservation modernes, des connaissances sur les changements climatiques, du savoir autochtone et des progrès scientifiques. Néanmoins, le Plan continuera d'orienter nos priorités actuelles. Le budget de 2016 prévoyait du financement pour créer la réserve de parc national Thaidene Nene, et le budget de 2017 a confirmé comme prioritaires les travaux visant la création d'un parc national dans la région naturelle des basses terres du Manitoba, non encore représentée au sein du réseau des parcs nationaux.
- Le gouvernement examine actuellement comment la *Loi sur les océans* peut être mise à jour afin de faciliter la désignation des aires marines protégées, sans sacrifier la qualité des données scientifiques utilisées ou les possibilités offertes au grand public de formuler des commentaires. Le gouvernement se penche également sur les changements législatifs susceptibles d'être apportés, s'il y a lieu, pour améliorer le processus canadien de désignation des aires protégées.
- En ce qui a trait aux changements climatiques, j'attire votre attention sur la déclaration commune de février 2017 des ministres sur le patrimoine naturel, dans laquelle ils reconnaissent que des écosystèmes sains et diversifiés sur le plan écologique aident à réduire la vulnérabilité des communautés par rapport aux changements climatiques et accroissent la résistance au climat. Les ministres ont

également souligné que la perte de biodiversité et qu'une résilience écologique moindre peuvent nuire à nos efforts pour contrer les changements climatiques. Vu l'interdépendance de ces deux sujets, les ministres ont convenu de travailler ensemble, selon leurs compétences respectives, pour veiller à ce nos réponses aux défis en matière de changements climatiques et de perte de biodiversité se renforcent mutuellement.

Je m'engage à revenir devant vous d'ici un an avec un rapport sur les mesures prises, et à mettre en œuvre, en réponse au rapport du Comité, et j'accueillerai tout autre conseil que souhaiterait me formuler le Comité, par suite de consultations, de recherches et d'analyses additionnelles.

En terminant, au nom du gouvernement, je réitère mes remerciements aux membres du Comité permanent pour leur excellent travail, et plus particulièrement pour leur vision et leur engagement, qui favoriseront la conservation de notre précieux patrimoine naturel au bénéfice des futures générations.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C McKenna', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique